



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 7 novembre 2008*

Réunion du comité syndical du 7 novembre 2008

Le comité syndical s'est réuni le 7 novembre 2008 à la salle des Fêtes de Fort-Mahon Plage, sous la présidence de Monsieur Philippe ARCILLON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Alain HENOCQUE

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude JACOB

Représentant des Communes

- Monsieur Christophe DESMARET
- Monsieur Alain BAILLET
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Christian DELOISON

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE

- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Elise POIGNON
- Madame Marie BOSQUILLON
- Monsieur Jérôme COURTOIS
- Madame Angèle SONTA
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Bruno DALLE
- Madame Michelle PAULY

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC, qui était représenté par Monsieur Christian MANABLE
- Madame Catherine LE TYRANT
- Monsieur Jacques PECQUERY, qui était représenté par Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur René LOGNON, qui était représenté par Monsieur Philippe ARCILLON

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Louis WADOUX, qui était représenté par Monsieur Christophe DESMARET
- Monsieur Emmanuel MAQUET qui a donné pouvoir à Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Bernard DUCROCQ, qui était représenté par Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Etaient également excusés :

- Monsieur Jacques THIBAUT
- Monsieur Hugues de MALEISSYE-MELUN

RELEVÉ DE DECISIONS

- SYNDICAT MIXTE

1 - Réunion du Bureau du comité syndical du 7 octobre 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, a donné un avis favorable sur les décisions qui ont été prises par le Bureau lors de la réunion du 7 octobre 2008 en Mairie de Quend.

2 - Réélection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public

Annulé

3 - Lieu du prochain comité syndical

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu du prochain comité syndical du mois de décembre en Mairie de Woignarue.

4 - Budget supplémentaire 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2008 du syndicat mixte.

5 - Détermination de l'indemnité de Conseil à attribuer à Monsieur le Receveur Percepteur

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le versement de l'indemnité de conseil à attribuer à Monsieur le Receveur Percepteur.

6 - Modification du tableau des effectifs - créations d'emplois

6/1 - Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la création au tableau des effectifs de deux postes de rédacteurs principaux à temps complet à compter rétroactivement du 1^{er} novembre 2008.

6/2 - Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique – 2^{ème} classe – à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2008.

6/3 - Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la création au tableau des effectifs d'un poste de Directeur des Ressources Humaines à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2009.

7 - Aménagement des bureaux du syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ce projet d'aménagement des bureaux du syndicat mixte.

8 - Répartition de la taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes proposées pour les années 2006, 2007 et 2008 et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

AMENAGEMENT ET INTERPRETATION DU CIMETIERE CHINOIS

9 - Financement Interreg IV dans le cadre du projet transfrontalier « Mémoire de la grande guerre : à la découverte du front occidental de la Flandre au Chemin des Dames » : modifications des coûts prévisionnels

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les montants modifiés et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces à intervenir.

VALORISATION DE L'ARCHITECTURE BALNEAIRE

10 - Projet Interreg IV à « 2 Mers Seas Zeeën » - participation à la phase II du projet « Valorisation de l'architecture balnéaire »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le principe du projet transfrontalier et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces à intervenir pour le dépôt du dossier (fixé au 10 décembre 2008) dans le cadre du programme Interreg IV A « 2 mers Seas Zeeën » ainsi que de rechercher des financements auprès des services européens.

SAINT-VALERY-SUR-SOMME – CAP HORNU

11 - Recherche d'une solution alternative au parking littoral – Etude de définition / programmation – Choix du prestataire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 28 voix "pour" et 2 voix "contre" (Monsieur Lottin), de retenir le cabinet AxP Urbicus, mandataire en groupement conjoint avec Infraservices, Geodis, Zoom pour un montant total de 39 500 € HT soit 47 242 € TTC et autorise le Président à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces et actes d'exécution s'y rapportant.

TRAVAUX DE RESTAURATION DU COURS DU DIEN

12 - Lot 2 : Restauration de la porte à flots et de ses environs – Avenant n° 1

Rapport annulé.

LE CROTOY

13 - Maîtrise d'Œuvre portant sur l'aménagement des parties collectives du centre conchylicole – Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 2 et autorise le Président à le signer.

14 - Maître d'œuvre portant sur la réfection de la Digue Jules Noiret et le rechargement de la plage du Crotoy – Avenant n° 1

Rapport annulé.

COMMUNE D'AULT – LE MOULINET

15 - Conventions de mise à disposition

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions de mise à disposition.

16 - La nécessité d'un aménagement durable – Etude d'aménagement suite aux études

préalables sur le potentiel d'urbanisation et maîtrise d'œuvre 1^{ère} phase – Attribution du marché d'étude d'aménagement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet SUM RESEARCH associé au bureau d'études SOREPA de Paris et au bureau d'études BetR Ingenierie de Wasquehal et autorise son Président à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent, sous réserve de l'obtention des financements.

17 - Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de la porte monumentale de la rue Bréhamet sur le site du Moulinet à Ault – Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 2 et, le cas échéant, autorise le Président à le signer.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

18 - Acquisition des terrains des consorts Martin – Dupot – Desprez

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président :

- à signer l'acte de vente avec les consorts MARTIN – DUPOT – DESPREZ,
- à verser une indemnité d'éviction à Monsieur Paul LEROUX
- ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

REAMENAGEMENT DE LA POINTE DE ROUTHIAUVILLE

19 - Maîtrise d'œuvre – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 1 et autorise le Président à le signer.

BELLE DUNE

20 - Adaptations du parcours du Golf Belle Dune – Maîtrise d'œuvre avec mission

« Etude de définition » - Choix de l'attributaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du Cabinet JNC Agence Sud s.a. – 5 rue Gustave Nadaud – 69007 LYON, établie pour un montant 88 550 € HT, soit 105 905,80 € TTC ; et autorise son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec mission de définition ainsi que d'engager les missions "étude de définition" et AVP de la tranche ferme et, à l'issue, les missions de la tranche conditionnelle et signer tout document se rapportant au marché et engager les dépenses correspondantes.

21 - Zac du Royon – Promesse de vente pour l'extension de l'ensemble immobilier du site de l'île aux Oiseaux au profit de la SNC « Quend Loisirs »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une nouvelle promesse de vente au profit de la SNC "Quend Loisirs".

- DESTINATION BAIE DE SOMME

22 - Protocole transactionnel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un protocole transactionnel en contrepartie de la cession des droits d'auteur.

23 - Gestion du personnel

Hôtel Restaurant du Cap Horn

23/1 – Contrat de travail à durée indéterminée d'un équipier

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} décembre 2008.

23/2 - Contrat de travail à durée indéterminée d'un serveur

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} décembre 2008.

Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau

23/3 – Contrat à durée indéterminée d'un agent d'entretien à temps partiel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} décembre 2008.

24 - 10^{ème} rencontres des grands sites Pont du Gard – prise en charge des frais de déplacements et d'hébergements

Dans le cadre des 10^{èmes} rencontres des Grands Sites qui ont eu lieu au Pont du Gard, le 24 octobre 2008, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité,

d'autoriser son Président à prendre en charge les frais d'hébergements et de repas de Mademoiselle BEREZIG et Monsieur ALONSO sur présentation d'une facture.

25 - Tarifs préférentiels aux comités d'entreprise de la Banque de France

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les tarifs préférentiels ci-après :

- une remise de 10 % sur les entrées, visites guidées et sorties nature en haute saison (début avril au 15 octobre) et une remise de 20 % en basse saison (16 octobre à fin mars) pour la Maison de la Baie de Somme et le Musée Picarvie,
- une remise de 10 % sur les entrées aux Jardins de Valloires,
- une remise de 10 % sur le prix affiché chambre et sur la restauration, pour l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu,
- une remise de 10 % sur les green-fee pour le Golf et selon les saisons,
- une remise de 10 % sur les entrées, visites guidées au Parc du Marquenterre.

En ce qui concerne l'Aquaclub, les conditions habituelles spécifiques pour les comités d'entreprises son applicables.

26 - Partenariat Radio France Bleu Délégation Nord

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de partenariat.

AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME

27 - Décision modificative n° 2 au budget 2008 – reconfiguration des sanitaires de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme – Régularisation inscription budgétaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder à la modification des inscriptions au budget de Destination Baie de Somme des opérations suivantes :

Section d'investissement dépenses

- Opération 624 « reconfiguration des sanitaires »

Article 2314 « construction sur sol d'autrui » : + 800 €

- Opération 622 : « construction sur sol d'autrui »

Article 2314 « construction sur sol d'autrui » : - 800 €

Investissement dépenses

Compte n° 1641 : emprunts en euros + 341 €

Article 275 : Dépôts et cautions versées : - 341 €

JARDINS DE VALLOIRES

28 -Travaux de reprise de sol sur l'aire de stationnement et l'aire de stockage des Jardins de Valloires – Choix de l'attributaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise RAMERY pour un montant total de 39 769,50 € HT, ainsi qu'à signer le marché et l'ensemble des pièces s'y rattachant.

29 - Tarifs 2009

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les tarifs 2009 des Jardins de Valloires.

GOLF DE BELLE DUNE

30 - Local technique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de lancer une consultation de maître d'œuvre sur ce chantier auprès de :

- Monsieur Enzo BASILI : Architecte du bâtiment initial
- Monsieur et Madame DE SOUSA, Architectes à Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Pascal BRASSART, Architecte à Amiens et/ou tous autres Cabinets

31 - Etude d'adaptation de l'arrosage du Golf – Application de pénalités

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à payer la facture de l'étude à hauteur de 60 % (soit 9 600 €HT), de valider la durée de pénalités de retard proposée (soit 40 jours à 100 € = 4 000 €HT) et d'émettre en conséquence un titre de recettes correspondant à ce montant.

- COMMUNE DE LE CROTOY

32 - Réfection de la digue Jules Noiret et du rechargement de la Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Le Crotoy relative à la réfection de la digue Jules Noiret et du rechargement de la Plage.

- COMMUNE DE QUEND

33 - Travaux de rehaussement de l'Estran

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention, avec la commune de Quend, relative aux travaux de rehaussement de l'estran.

- DESTINATION BAIE DE SOMME

34 - Affaire Syndicat Mixte / Godin

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à payer cette somme de 500 € à titre d'indemnité.

35 - Convention de rupture conventionnelle avec le responsable d'exploitation des sites de l'Aquaclub et du Golf de Belle Dune

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer la convention de rupture conventionnelle qui entrera en application à compter du 8 février 2009.

- PAYS DES TROIS VALLEES

36 - Long –Longpré-les-Corps-Saints

Pour une politique de régénération écologique, économique et sociale - Bail emphytéotique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur le principe de la signature d'un bail emphytéotique ainsi que sur la création d'un poste de technicien.

RAPPORTS D'INFORMATION

Réestuarisation du cours du Dien - Rapport de contrôle – opération FEDER n° 207

Développement du site de Belle Dune

Recrutement de deux agents en contrat d'accompagnement à l'emploi

Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de septembre octobre 2008